

FICHE-ACTION N°29

L'ACCOMPAGNEMENT DES RUPTURES TOUT AU LONG DU PARCOURS SCOLAIRE ET DE FORMATION

Enjeux et contexte

Le parcours scolaire et de formation des élèves à besoins spécifiques est ponctué de passages critiques. En effet, chaque modification de l'environnement scolaire est source de fragilisation et nécessite une préparation et un temps d'adaptation particuliers, tant de la part de l'enfant, de sa famille que des équipes enseignantes.

Il s'agit d'un enjeu du nouveau métier d'enseignant référent de la scolarisation des élèves handicapés.

Objectif visé

Préparer et adapter les passages des élèves à besoins spécifiques lors d'un changement des conditions de scolarité, notamment entre école maternelle, élémentaire, collège, lycée, et enseignement supérieur, ainsi qu'entre école et établissement spécialisé.

Modalités de l'action ou actions à mener

Du côté de l'élève et de sa famille, l'élaboration concertée du projet personnalisé de scolarisation en amont de tout changement d'environnement scolaire doit permettre de préparer le passage. Le projet personnalisé de scolarisation (définition des objectifs, de la temporalité, des moyens à mettre en œuvre) doit être défini, par la maison départementale des personnes handicapées, avant le changement d'environnement scolaire.

Du côté de l'établissement futur, l'enseignant référent prend contact avec l'équipe enseignante pour présenter le projet personnalisé de scolarisation. Il travaille avec l'équipe enseignante pour mettre en place les conditions favorables à l'arrivée de l'élève (une classe accessible, une pédagogie adaptée...).

Les établissements scolaires doivent intégrer dans leur projet d'établissement les principes et les conditions d'accueil des élèves à besoins spécifiques. Un membre de l'établissement scolaire volontaire (enseignant, conseiller principal d'éducation...) pourrait assurer la coordination et faire le lien avec l'enseignant référent.

De la même manière, lorsqu'un élève est amené à poursuivre sa scolarité dans un établissement spécialisé, l'enseignant référent définit avec l'établissement les conditions de la réalisation de la scolarité conformément au projet personnalisé de scolarisation. La mise à disposition d'un ordinateur et d'un environnement numérique de travail par l'académie participe à cette démarche.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un « protocole de Scolarisation » doit être un élément essentiel pour la réalisation concrète du projet personnalisé de scolarisation (qui, quoi, où, comment, etc.).

Une animation départementale sera proposée aux directeurs des écoles primai-

res sur le thème de la scolarisation d'un élève handicapé et de leur implication.

Échéancier prévisionnel

Dès maintenant.

Contraintes et ressources

Le nombre d'enseignants référents, l'avancée du protocole d'élaboration du projet personnalisé de scolarisation, l'avancée des projets d'établissement scolaire.

Adaptation des fonctionnalités du système d'informations de la maison départementale des personnes handicapées.

Maître d'œuvre

L'Éducation nationale.

Évaluation

Bilan annuel concernant le nombre de situations pour lesquelles un changement d'environnement scolaire est intervenu, élaboré par les inspecteurs de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH).

Rapport annuel transmis et/ou présenté au comité départemental consultatif des personnes handicapées et à la maison départementale des personnes handicapées.

Formalisation d'un document projet personnalisé de scolarisation par la maison départementale des personnes handicapées.